

DECISIONS/ DÉCISIONS
City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
May 1 mai 2019

**SPECIAL PUBLIC MEETING AGENDA 5 :30/L'ORDRE DU JOUR – RÉUNION SPECIALE
PUBLIQUE 17 :30**

1. ADOPTION OF PUBLIC MEETING AGENDA/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Motion by Andrew Graham and seconded by Dale Briggs to adopt the agenda/ Andrew Graham propose l'adoption de l'ordre du jour. Dale Briggs appuie la motion

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

**2. VARIANCE, TEMPORARY APPROVALS, CONDITIONAL USES, RULING OF
COMPATIBILITY AND NON-CONFORMING USES//DEMANDES DE DÉROGATIONS
APPROBATIONS TEMPORAIRES, USAGES CONDITIONNELS, DÉTERMINATIONS
DE COMPATIBILITÉS ET USAGES NON-CONFORMES**

- (a) SIRA ENTERPRISES LTD on behalf of Nor'west Court Limited 1325 Mountain Road, Moncton (PID 70370614) a variance to increase the maximum height of a multiple unit dwelling and to allow a multiple unit dwelling in the Suburban Commercial zone, subject to terms and conditions /*demande de dérogation visant à augmenter la hauteur maximale d'un immeubles d'habitations multifamiliales et pour permettre un bâtiment résidentiel multifamilial, sous réserve de modalités et conditions dans la Zone commerciale suburbaine* (File 19-42386 & 42387)

Motion by Andrew Graham and seconded by Daniel St-Louis that this Conditional Use Application from Aris Vautour on behalf of Nor-West Court Ltd. to permit a multiple unit dwelling and to allow a building to occupy more than 1,500 square metres in gross floor area in the Suburban Commercial Zone BE APPROVED and that this Variance Application from Aris Vautour on behalf of Nor-West Court Ltd., to increase the height of a multiple unit dwelling from 15 metres (4 storeys) to 17.5 metres (6 storeys) BE APPROVED, subject to the following conditions:

1. That balconies be provided for all units;
2. That the ground floor be clad in masonry as shown on the elevation drawings;
3. That the existing driveways on Mountain Road be reconfigured to include only a right-in right-out as shown on the site plan;
4. That the properties be consolidated prior to issuance of a permit;
5. That a Development Permit be obtained within 24 months of this approval; and
6. In all other respects, the development shall be carried out in substantial conformance with the plans and drawings submitted.

Motion présentée par Andrew Graham et appuyée par Daniel St-Louis que la demande d'usage conditionnel déposée par Aris Vautour au nom de Nor-West Court Ltd. pour permettre la construction d'un immeuble à logements multiples et au bâtiment d'occuper une surface de plancher brute de plus de 1 500 m² dans la zone SC (commerciale suburbaine) SOIT APPROUVÉE; et que la demande de dérogation déposée par Aris Vautour au nom de Nor-West Court Ltd. pour augmenter la hauteur maximale d'un immeuble à logements multiples permise de 15 mètres (4 étages) à 17,5 mètres (6 étages) SOIT APPROUVÉE, sous réserve des conditions suivantes :

1. Tous les logements doivent être dotés d'un balcon.



DECISIONS/ DÉCISIONS

City of Moncton Planning Advisory Committee
Comité consultatif sur l'urbanisme de la Ville de Moncton
May 1 mai 2019

2. Le rez-de-chaussée doit être revêtu de maçonnerie comme l'indiquent les dessins en élévation.
3. Les allées existantes sur le chemin Mountain doivent être reconfigurées en îlot tourne-à-droite, comme l'indique le plan de situation.
4. Les propriétés doivent être combinées avant que soit délivré un permis.
5. Il faut obtenir le permis d'aménagement dans les 24 mois de l'entrée en vigueur de cette approbation.
6. Pour tous les autres points, les travaux d'aménagement doivent être réalisés en respectant essentiellement les plans et les dessins déposés.

MOTION CARRIED/MOTION ADOPTÉE.

NEXT MEETING MAY 22/RÉUNION PROCHAINE 22 MAI